

LE MERCREDI DES PROS

Comment rendre accessible la phytoépuration aux petits budgets en Bretagne ?

Compte Rendu de l'atelier d'échange entre professionnels - Mercredi 22 octobre 2015

LE PRINCIPE

Les **mercredis des pros** sont des ateliers proposés par Concarneau Cornouaille Agglomération et l'association Approche-Ecohabitat à l'Ecopôle. Sous la forme d'**atelier d'échange de la pratique professionnelle**, ils s'inscrivent dans le cadre du **laboratoire d'innovation pédagogique** porté par l'association Approche-Ecohabitat et soutenu notamment par la Région Bretagne et la DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages). Ce projet innovant au niveau social, pédagogique et technique cherche la montée en compétence des professionnels des acteurs du bâtiment au sens large dans le domaine de la construction durable. Les ateliers d'échanges de la pratique professionnelle, modalités pédagogiques expérimentées dans le cadre de ce laboratoire, représentent un réel temps d'échange et de formation autour de problèmes concrets au sein d'un groupe de professionnels. Ils permettent à chacun de prendre conscience de ses acquis et en même temps de se former au contact des autres. Tous les participants sont détenteurs d'un savoir à partager. C'est une reconnaissance des savoirs acquis par la pratique du métier.

PARTICIPANTS

ADAM Evelyne – Gérante de Kerterre spécialisée dans les constructions légères en terre, en phase avec leur environnement et l'écosystème.

BODERIOU Camille – Paysagiste installateur

BONVIN Stéphan – Architecte

BRELIVET Jean-Yves – Maître d'oeuvre

CLOAREC Olivier – Bureau d'études

FOUQUIN Nadia – Architecte

GLOASGUEN Sébastien – Terrassier

HASCOËT Ronan – Accompagnement de chantier

HEBERT Marielle – Bureau d'études

LE DORZE Rose-Marie – Cliente

LE GOFF Jean-Pierre – Client

LE GOFF-KERVAREC Hélène – Architecte

LAVOREL Anne – Paysagiste en écoconception

LAMARCHE Lisa – Directrice environnement bâtiment CCA

LECAMUS Jean-Louis – Animateur de l'atelier d'échange entre professionnels

ROLLAND Mathieu – SPANC d'Auray

ATELIER : Comment rendre accessible la phytoépuration aux petits budgets en Bretagne ?

La séance débute à 18 h 35. L'animateur se présente, explique quel sera son rôle et expose le déroulé de la séance :

1/ Tour de table de présentation.

Chacun est invité à dire brièvement qui il est, ce qu'il fait et pourquoi il s'est inscrit à cet atelier.

2/ Lisa LAMARCHE (CCA) rappelle le cadre légal et les missions des SPANC :

- Étude des dossiers (le projet respecte-t-il le cadre légal ?) et contrôle de la réalisation (le projet décrit a-t-il été réalisé correctement ?)
- Surveillance du fonctionnement des installations avec un contrôle au maximum tous les 10 ans (8 ans pour CCA) ou tous les 4 ans pour les installations polluantes.
- Information et conseil, aide au montage des demandes de subvention pour les travaux à réaliser sur les installations polluantes (Agence de l'eau).

3/ Présentation de l'association Approche-écohabitat

Approche-Ecohabitat, Association Pour la **PRO**motion de la **CON**struction et de l'**HABITAT** Ecologiques, est un réseau de professionnels de l'écohabitat ouvert aux particuliers, aux élus et aux associations qui agit sur tout le territoire breton.

Ses objectifs :

- Favoriser et développer la réalisation d'habitats sains et durables, bien intégrés dans leur environnement.
- Promouvoir l'utilisation de matériaux renouvelables ;
- Mettre en relation les différents acteurs de l'habitat.
- Diffuser l'information, former, conseiller.

Ses actions :

- Organisation de journées de l'écoconstruction.
- Organisation des portes ouvertes sur l'écohabitat (39 chantiers à visiter simultanément en 2015).
- Publication d'un annuaire des professionnels de l'écohabitat.
- Encadrement de journées et d'ateliers de formation pour les professionnels, les élus et les particuliers.
- Gestion et animation de l'Ecopôle de Concarneau. Création d'une matériauthèque, d'une médiathèque et de maquettes à destination du grand public.

En savoir + : www.approche-ecohabitat.org

4/ Exposé de la problématique par J-Yves BRELIVET

- Bon nombre de nos clients renoncent aujourd'hui à mettre en place un système de phytoépuration pouvant coûter parfois le double d'un système conventionnel.
- Peux-t-on encore réaliser une phytoépuration sous le régime dérogatoire qui sera souvent moins chère que les systèmes agréés ?
- Quels sont les coûts et peut-on échapper à la position de quasi monopole des quelques systèmes phytoépurations agréés ?
- La position des SPANC est-elle la même aujourd'hui sur tous les territoires ?
- Comment un bureau d'étude en assainissement, une entreprise de terrassement peut faire aujourd'hui de la phytoépuration en toute légalité ?

5/ Mise en questions de la problématique

A partir de l'exposé qui vient d'être fait, on liste les questions auxquelles on essaiera de répondre lors du débat qui suivra :

- Quels éléments prend-on en compte quand on compare les coûts de l'assainissement conventionnel et de la phytoépuration ? (quelle filière conventionnelle ? Investissement de départ seulement ou investissement +entretien dans la durée ?, etc.)
- La loi est-elle appliquée partout de la même manière ?
- Un régime dérogatoire est-il encore possible ?
- L'autoconstruction est-elle encore possible ?
- Le particulier est-il soumis à une obligation de moyens ou à une obligation de résultat ?
- Qui contrôle la qualité de l'eau de sortie et qui décide de son devenir (infiltration ou rejet en surface) ?
- Comment une entreprise peut-elle se faire agréer pour devenir installateur ?

Quels éléments prend-on en compte quand on compare les coûts de l'assainissement conventionnel et de la phytoépuration ? (quelle filière conventionnelle ? Investissement de départ seulement ou investissement +entretien dans la durée ?, etc.)

Quand on compare les chiffres, il s'agit des coûts d'investissement, et non du cumul coût d'investissement + coût d'entretien.

La loi est-elle appliquée partout de la même manière ?

Les Spanc rendent des avis différents suivant les territoires : certains émettent des avis "conformes" à des installations non agréées, d'autres non. Cela dépend des personnes.

Un régime dérogatoire est-il encore possible ?

Oui, le spanc n'a qu'un avis consultatif le maire ayant pouvoir de police peut parfaitement déroger et valider un système non agréé, obligation dans tous les cas de s'appuyer sur un bureau d'étude.

L'autoconstruction est-elle encore possible ?

Oui, le coût est divisé par 2. Le système agréé le plus courant, Aquatiris, est complexe à mettre en oeuvre. Pour l'avis rendu par le Spanc, voir réponse 2.

On sort du système de l'agrément quand le système ne traite que les eaux ménagères.

Le particulier est-il soumis à une obligation de moyens ou à une obligation de résultat ?

Le particulier est soumis à une obligation de moyens dont les bons résultats ont été vérifiés.

Qui contrôle la qualité de l'eau de sortie et qui décide de son devenir (infiltration ou rejet en surface) ?

Le Spanc ne vérifie pas la qualité de l'eau mais la conformité de l'installation. La qualité de l'eau n'est pas automatiquement vérifiée. Certains le font. La loi est claire : les rejets doivent être infiltrés sauf si le sol ne le permet pas.

Comment une entreprise peut-elle se faire agréer pour devenir installateur ?

C'est l'industriel agréé qui recrute les installateurs dont il a besoin.

C'est l'installateur qui doit être agréé, pas le bureau d'étude.

Y a-t-il le choix du bureau d'étude ?

Oui.

Aujourd'hui, dans la région Finistère sud, une grande partie des bureaux d'études sont franchisés Aquatiris. Mais au moins un bureau d'étude non affilié est en cours de création.

D'autre part, des entreprises développant d'autres systèmes cherchent à se développer en Bretagne.

Existe-t-il d'autres systèmes industriels ?

4 systèmes industriels aujourd'hui recensés, avec des coûts, des fonctionnements et des business-plan différents, plus ou moins fermés à de nouveaux installateurs:

Aquatiris : www.aquatiris.fr

Epurnature : www.epurnature.fr

Recycl'eau : www.recycleau.fr

Jean Voisin : www.jean-voisin.fr

Existe-t-il d'autres systèmes non agréés et ayant fait leur preuve ?

Systeme Eau Vivante d'Anne Rivière

6/ Échanges entre tous les participants.

7/ Rapide synthèse : des réponses ont-elles été données aux questions de départ ?

Le sentiment qui semble partagé par tous les participants c'est que, paradoxalement, la reconnaissance officielle et l'homologation de certaines filières ont empêché la démocratisation de la phytoépuration en provoquant une augmentation conséquente des coûts.

A la question « **Avez-vous le sentiment d'avoir participé à une séance de formation ?** », personne ne répond « **oui** ». A la question « **Avez-vous le sentiment d'avoir appris quelque chose ?** », personne ne répond « **non** ».

Les participants remplissent ensuite le questionnaire de satisfaction, puis la séance est levée. Il est tard !!!

Rédacteurs : Anne LAVOREL, Jean-Louis LECAMUS